

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie Desjardins	Numéro de permis 2013348	Date d'inspection Le 23 mars 2022	
Nom de l'établissement Les p'tits trésors de Steph		Numéro de téléphone (506) 473-6387	
Adresse 160 chemin Desjardins DSL de Drummond NB E3Y 1V3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	31 mai 2022	23 mars 2022
Commentaires : Il manquait quelques adresses. Celles-ci ont été ajoutées.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	31 mai 2022	
Commentaires : Il manque l'information pour quelques dossiers. Chaque dossier doit avoir 2 contacts d'urgence ainsi que leur adresse et numéro de téléphone.			
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	30 avr. 2022	
Commentaires : Il y a présentement trop de neige dans le parc. La clôture ne peut pas fermée complètement. S'assurer d'enlever le plus possible de neige dans le parc.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	31 mars 2022	23 mars 2022
Commentaires : Il manque la vérification pour quelques mois. Une nouvelle feuille a été fait pour le mois de mars			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	31 mars 2022	23 mars 2022
Commentaires : Les produits pour laver le linge doivent être inaccessibles et doivent être barrés sous clé. Ceux-ci ont été rangés sous clé lors de ma visite.			

Commentaires généraux

Le ratio rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Lors de ma visite, un groupe a été joué dehors, d'autres enfants ont fait du bricolage et jeu libre. La collation et le dîner ont été servis lors de ma visite. (macaroni à la viande).

La vérification du parc a été faite cet automne et un plan sera envoyé plus tard afin de voir s'il y a des modifications à apporter.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 mars 2022

Date

original signé par
Manon Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 mars 2022

Date